

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE CE 20 DÉCEMBRE 2023, EN PRÉSENTIEL OU PAR VISIOCONFÉRENCE, À 10 H, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à cette réunion : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Est absent à la réunion : M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

### 1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 10 h.

### 2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Luc Simard valide auprès des membres du conseil d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il respecte le délai prescrit.

Résolution 2023-12-3187

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Centre de tri de Roberval
  - 4.1 Octroi de contrat – Achat d'un cylindre de presse
  - 4.2 Octroi de contrat – Achat d'un chargeur compact sur roues
5. Centres de compostage
  - 5.1 Autorisation de dépenses – Échantillonnage accrédité du compost de la Régie
6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

#### 4. CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

Résolution 2023-12-3188

##### 4.1 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN CYLINDRE DE PRESSE

ATTENDU QU'une inspection complète de la presse à ballots du centre de tri de Roberval est effectuée tous les ans;

ATTENDU QUE pour cette année, la presse ne présente aucune défectuosité majeure;

ATTENDU QUE quelques fuites d'huile sur le cylindre principal ont été remarquées;

ATTENDU QUE des pièces, en prévention d'éventuels bris, ont été commandées;

ATTENDU QUE le cylindre soit remplacé en même temps que l'arrêt de travail prévu en 2024;

ATTENDU QUE la Régie a invité quatre entreprises à soumettre un prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
SPI pièces industrielles P-A inc.	91 980,00 \$
Applied Industrial Technologies	68 410,13 \$
BaleForce Recycling Equipment	94 506,60 \$
Machinex	129 332,60 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Applied Industrial Technologies de Chicoutimi;

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'un cylindre de la presse du centre de tri de Roberval à Applied Industrial Technologies pour un montant de 68 410,13 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-12-3189

##### 4.2 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN CHARGEUR COMPACT SUR ROUES

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à l'achat d'un chargeur sur roues pour le centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE des analyses, afin de déterminer l'équipement adéquat pour les opérations du centre de tri, sont effectuées;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et que deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Centre Agricole JLD Lague	118 208,00 \$
8348871 Canada inc. (Terapro Construction)	168 451,02 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est le Centre Agricole JLD Lague de Saint-Bruno;

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'un chargeur compact sur roues pour le centre de tri de Roberval au Centre Agricole JLD Lague pour un montant de 118 208,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2023 et financées par le fonctionnement.

## 5. CENTRES DE COMPOSTAGE

Résolution 2023-12-3190

### 5.1 AUTORISATION DE DÉPENSES – ÉCHANTILLONNAGE ACCRÉDITÉ DU COMPOST DE LA RÉGIE

ATTENDU QUE la Régie mandate, annuellement, une firme spécialisée afin de faire l'échantillonnage du compost tamisé;

ATTENDU QUE lors de la distribution citoyenne, le compost respecte certains critères de qualité;

ATTENDU QUE l'échantillonnage est fait par une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Solinov de Brossard;

ATTENDU QUE la Régie effectue deux campagnes de prélèvement pour chaque site, chaque année;

ATTENDU QUE des frais sont à prévoir pour chacune de ces deux campagnes et pour toutes reprises d'analyse lors de dépassements des normes;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Solinov	28 750,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser les dépenses reliées à l'échantillonnage accrédité du compost de la Régie à Solinov pour un montant de 28 750,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

1975

Résolution 2023-12-3191

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sur proposition de monsieur Yanick Baillargeon, la séance est levée à 10 h 27.

\_\_\_\_\_  
Luc Simard, président

\_\_\_\_\_  
Guy Ouellet, directeur général